

LA SÉCURITÉ SOCIALE DE DEMAIN



#TOUJOURSPROTÉGÉ



La sécurité sociale de demain



#TOUJOURSPROTÉGÉ

1.

**Notre sécu',
la promesse
d'être toujours
protégé**

La sécurité sociale de demain

Notre sécu', la promesse d'être toujours protégé

Depuis près de 75 ans, la sécurité sociale, véritable temple de la protection des travailleurs, soutient des millions de citoyens belges durant les aléas de la vie. Elle est aussi à nos côtés pour nous permettre de profiter pleinement des bons moments, tels que, par exemple, la naissance d'un enfant.

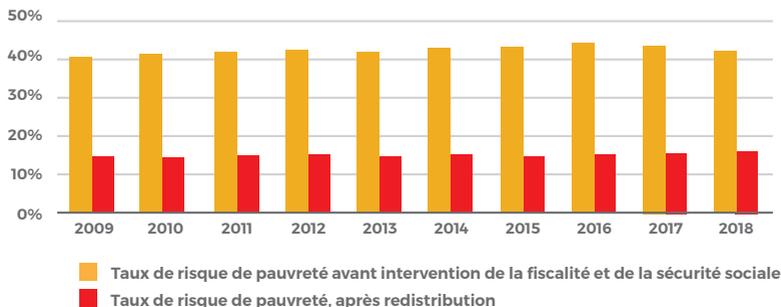
Basée sur un principe puissant de solidarité, notre sécurité sociale nous accompagne tout au long de notre vie. Le principe initial et révolutionnaire pour l'époque sur lequel repose la sécurité sociale est toujours aussi efficace aujourd'hui : « *chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ». Autrement dit: chacun met un peu de son salaire dans un pot commun et le jour où l'un d'entre nous en a besoin, il est aidé par tout le monde !

Quand les règles de son financement sont respectées, il s'agit de l'outil le plus puissant dont nous disposons pour lutter contre les inégalités et la pauvreté. En effet, sans la sécu', des millions de Belges seraient en situation de pauvreté. Selon l'OCDE, sans sécurité sociale, la pauvreté exploserait. Selon Statbel, actuellement déjà près d'1 Belge sur 5 est en situation de pauvreté (16,4% en 2018). Sans transferts sociaux, plus de 40% de la population serait en situation de risque de pauvreté !

Ce conquis syndical et cette promesse d'une vie sans accroc insurmontables sont malheureusement aujourd'hui menacés de toutes parts. On relève 5 menaces qui planent au-dessous de nos têtes à tous !



RISQUE DE PAUVRETÉ AVANT ET APRÈS REDISTRIBUTION



Source : OCDE, Income inequality database, EU SILC, 2019.

2.

Les menaces sur notre sécu'

1) La diminution de la protection et la menace de privatisation

Aujourd'hui 1 travailleur sans emploi sur 2 présente un risque de pauvreté. 4 familles monoparentales sur 10 sont en situation de pauvreté. Aujourd'hui déjà la sécurité sociale ne protège plus assez. La réponse imposée d'une privatisation par une droite et un patronat décomplexés se fait de plus en plus pressante. Les grandes puissances financières et économiques lorgnant sur ce qui s'apparente pour eux à un véritable marché. Etant en quête du profit à tout prix, ces assurances privées renforcent les inégalités plutôt que de les réduire.

2) Régionalisation de la sécu' = un problème et non une solution !

La sécurité sociale est également menacée de dislocation. En effet, les velléités nationalistes et indépendantistes menacent de déconstruire brique par brique, pan par pan notre sécurité sociale. Ce travail de sape, débuté en 1993, n'a cessé depuis. Or, à l'instar de toutes les assurances, la diminution de la base cotisante n'aboutira qu'à une seule chose... la diminution du taux de protection.

Notre modèle de sécurité sociale assure aujourd'hui la solidarité interpersonnelle. Autrement dit, la solidarité entre les hauts et les bas revenus, entre ceux aux épaules les plus larges et ceux aux épaules plus fragiles, entre les riches et les moins fortunés. En outre, plus la base sur laquelle repose la sécurité sociale est large et solide mieux elle est organisée. Nous sommes convaincus que nous avons besoin de solidarité pour faire qu'une société soit plus qu'une simple somme d'individus qui ne comptent que sur leur responsabilité individuelle.

3) Le vieillissement de la population : une donnée sociétale à intégrer

Le vieillissement de la population entraîne de facto des dépenses supplémentaires. Ainsi, le comité d'étude sur le vieillissement estime le coût du vieillissement entre 2018 et 2070 à 2,4% du PIB. Ce phénomène, nous le connaissons depuis longtemps. Or, ce n'est pas parce que le nombre de personnes âgées a augmenté que nous devons diminuer leur protection. Que du contraire ! Pourtant certains utilisent ce « vieillissement » de la population pour détricoter notre sécurité sociale et notre monde du travail. Une réelle vision d'avenir consisterait plutôt à trouver davantage de ressources pour couvrir ces nouveaux besoins liés au vieillissement.

4) Le manque à gagner de la sécurité sociale

La sécurité sociale risque aussi, si son financement n'est pas repensé, d'imploser. Environ 20% du financement de la sécurité sociale est ainsi parti en fumée ! Cela s'est brusquement accéléré avec le fameux mais inefficace « *tax-shift* » mis en place par le Gouvernement MR - N-VA. Ce financement direct de la sécurité sociale a été partiellement remplacé par une compensation de l'Etat fédéral.

Asséchée à la suite des diminutions de cotisations sociales irréfléchies et dogmatiques qui s'apparentent plus à des cadeaux octroyés aux entreprises qu'à une politique économique intelligente et réfléchie, la sécurité sociale est aujourd'hui au bord du gouffre. Car, en plus de cette réduction drastique des cotisations sociales sans compensations pour le financement de la sécurité sociale, la droite a développé de nombreux modèles échappatoires permettant d'éviter le paiement correct de cotisations sociales.

En effet, les formes de rémunérations alternatives (sans ou avec très peu de cotisations sociales) ont explosé. Ces rémunérations alternatives prennent différentes formes : éco-chèques, voitures de société, avantages liés aux résultats et autres bonus, stock-options, etc. et ne sont pas associées à des compensations au niveau du financement de la sécu'.

Le secrétariat social de SD Worx estime ainsi que cette «masse salariale extra-légale» s'élevait à près de 7 milliards d'euros par an, même en ne tenant pas compte d'avantages tels que la pension complémentaire, l'assurance hospitalisation et les cartes de carburant.

La masse salariale totale des employés du secteur privé s'élève à 103 milliards d'euros. Le total du salaire exonéré pourrait donc être d'au moins 10%.

En outre, les transformations du monde du travail (digitalisation, nouvelles formes d'emplois et autres) induisent une baisse des cotisations sociales et donc du financement de la sécurité sociale.

5) L'utilisation de la sécurité sociale comme variable d'ajustement budgétaire

En ce qui concerne la situation financière de la sécurité sociale, l'accent est souvent mis sur les dépenses et beaucoup moins sur les recettes. Ce soi-disant « *trou* » ou « *manque à gagner* » est ensuite utilisé pour d'une part monter des groupes de population les uns contre les autres - travailleurs contre les chômeurs, malades contre ceux qui sont en bonne santé, réfugiés contre le reste de la population, Flamands contre Wallons, etc. et d'autre part pour plaider pour davantage d'économie.

Toutefois, les dépenses de protection sociale de notre pays (30,3% du PIB) sont conformes à celles des pays voisins. Elles sont inférieures à celles de la France (33,9%), similaires à celles des Pays-Bas (30,2%) et légèrement supérieures à celles de l'Allemagne (29,1%).

Le cadre budgétaire européen dans lequel nous évoluons fait également peser la menace de coupes drastiques dans la sécurité sociale. Car si la sécurité sociale est majoritairement financée par nos salaires, l'État intervient également à hauteur de près 30% dans son financement. Or, certains adeptes du chacun pour soi voient dans la sécurité sociale une dépense importante. Pourtant, couper dans la sécurité sociale, cela revient à abandonner des milliers, voire des millions de citoyens à leur propre sort.

On le voit, **les forces de droites constituent la plus grande menace pour l'avenir de la sécurité sociale**. Mais la plus grande opportunité pour la sécurité sociale de demain ce sont les forces de gauches.

A l'occasion du colloque exceptionnel consacré à l'avenir de la sécurité sociale de ce 19 novembre, la FGTB entend être, comme elle le fut par le passé, le moteur de changement afin d'établir une sécurité sociale qui garantisse à toutes et tous d'être toujours protégés.

3.

**La sécu',
notre conquies
social**

Au travers de ce rapide retour en arrière sur l'histoire de la sécurité sociale, nous comprenons que les mouvements des travailleurs ont été le véritable moteur de la création petit à petit, conquête après conquête, lutte après lutte, de la sécurité sociale que nous connaissons aujourd'hui. La crise et la faillite du système économique ont conduit la droite à s'attaquer durement aux bénéficiaires d'allocations sociales et plus largement à la sécurité sociale.

Brève histoire de la sécurité sociale :

1820

À partir de 1820, devant des conditions de vie épouvantables, les travailleurs commencent à s'organiser. Apparaissent progressivement des « *société de secours mutuel* », puis des « *ateliers coopératifs* », des « *unions de crédits* », dont le but est d'assurer un minimum d'aide à ceux qui en ont besoin par un principe de solidarité. Ces initiatives restent hélas dispersées et se cantonnent à des « *cercles* » (corporations, artisans, ...).

1841

Premières grandes grèves

1869

Dans les années 1860, les coopératives socialistes amorcent les mouvements d'entraide et de protection envers le prolétariat. « *La Solidarité* », **première société de secours mutuel**, est fondée en 1869. Le principe est simple : cotiser régulièrement pour bénéficier d'une assurance contre certains risques. Chacun est libre d'y souscrire ou non.

1885

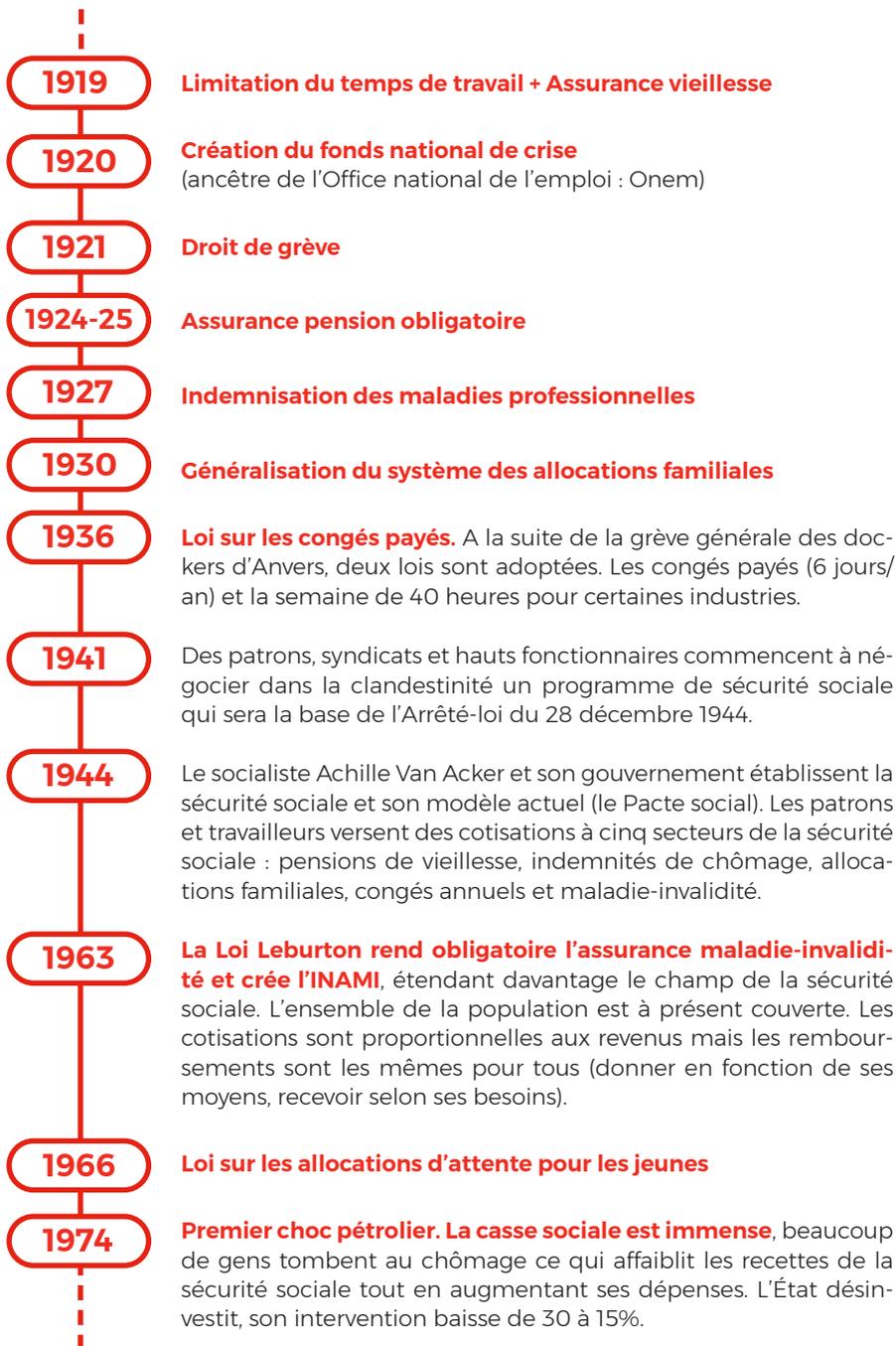
Le Parti Ouvrier Belge apparaît sur la scène politique, les membres sont affiliés automatiquement au parti, au syndicat et à la mutuelle. En augmentant ainsi les affiliés, les aides deviennent de plus en plus efficaces. Le but poursuivi est simple. Faire de ce système solidaire la base d'une sécurité sociale obligatoire, soutenue et financée par l'État pour tous les citoyens.

1898

Création de la commission syndicale du POB qui deviendra par la suite la CGTB et puis en 1945 la FGTB.

1903

Loi sur la couverture des accidents de travail. Les travailleurs sont couverts par une assurance obligatoire. Les victimes d'accidents de travail sont indemnisées, indemnités que l'État subventionne. De plus, il n'est plus question de « *faute* » et donc de responsabilité dans le chef du travailleur.



1993

La Belgique devient un état fédéral. Des nombreuses compétences sont confiées aux entités fédérées, dont certaines touchent les domaines de la sécurité sociale. Désormais, les Belges seront traités de manière différente selon qu'ils habiteront en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie. Un fonctionnement qui affaiblit l'efficacité et les performances de la sécurité sociale. Les politiques de droite feront l'apologie des assurances privées, prônant le démantèlement de la sécurité sociale. C'est également à cette période que le Gouvernement adoptera un « *plan global pour l'emploi, le rétablissement de la compétitivité et la viabilité de la sécurité sociale* ». A partir de cette date, de nombreux bénéficiaires d'allocations seront « *pourchassés* » par l'Etat.

2008

Crise financière

2011

6^{ème} réforme de l'Etat : la dernière réforme de l'État en date. Elle a transféré une part importante des compétences de l'État fédéral aux Régions et Communautés. Parmi les compétences transférées, certaines touchent la sécurité sociale pour un montant global de 12 milliards d'euros.

Transfert de plus de 12 milliards €

- ▶ 4,3 milliards : soins de santé (ea. l'agrément des professions des soins de santé; la politique des hôpitaux; ou encore l'allocation d'aide aux personnes âgées)
- ▶ 4,9 milliards : allocations familiales et le Fonds des Équipements collectifs (subvention aux crèches)
- ▶ 1,5 milliards : cotisations groupes cibles
- ▶ 2,1 milliards : activation, interruption de carrière, titres services

2014

Les réformes du gouvernement Michel continuent à abîmer notre modèle de sécurité sociale : relèvement de l'âge légal de la pension, durcissement d'accès aux allocations de chômage pour les jeunes sortant des études, durcissement des conditions de carrière, limitation des assimilations, chasse aux malades, diminution des droits en chômage, économies drastiques dans les soins de santé, et sans oublier la catastrophe sur les recettes. Les politiques néo-libérales continuent le casse du siècle ! Empêcher le public pour donner au privé, et par cette logique affaiblir davantage les plus démunis.

LE PARTI OUVRIER BELGE
APPARAÎT SUR LA SCÈNE POLITIQUE

LOI SUR LA COUVERTURE
DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

1885

1903

1841

1898

1919

PREMIÈRES GRANDES GRÈVES

CRÉATION DE LA COMMISSION
SYNDICALE DU POB
(QUI DEVIENDRA PAR LA SUITE LA CGTB
ET PUIS EN 1945 LA FGTB)

LIMITATION DU TEMPS DE TRAVAIL
+ ASSURANCE VIEILLESSE

LE PACTE SOCIAL

LOI SUR LES ALLOCATIONS
D'ATTENTE POUR LES JEUNES

1944

1966

1936

1963

1974

LOI SUR LES CONGÉS PAYÉS

LA LOI LEBURTON
REND OBLIGATOIRE
L'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ
ET CRÉE L'INAMI

PREMIER CHOC PÉTROLIER
LA CASSE SOCIALE EST IMMENSE

CRÉATION DU FONDS NATIONAL DE CRISE
(ANCÊTRE DE L'OFFICE NATIONAL
DE L'EMPLOI : ONEM)

1920

ASSURANCE PENSION
OBLIGATOIRE

1924-25

GÉNÉRALISATION DU SYSTÈME
DES ALLOCATIONS FAMILIALES

1930

1921

DROIT DE GRÈVE

1927

INDEMNISATION DES MALADIE
PROFESSIONNELLES

LA BELGIQUE DEVIENT
UN ÉTAT FÉDÉRAL

1993

6^{ème} RÉFORME DE L'ÉTAT :
LA DERNIÈRE RÉFORME DE L'ÉTAT EN DATE

2011

2008

CRISE FINANCIÈRE

2014

LES RÉFORMES
DU GOUVERNEMENT MICHEL
CONTINUENT À ABÎMER NOTRE MODÈLE
DE SÉCURITÉ SOCIALE

**Maladies
professionnelles**

Maladies

**Accidents
de travail**



Chômage

**Congés
payés**

Pensions



Allocations familiales

En 2011, les allocations familiales ont été régionalisées.

En 2019, notre sécurité sociale a permis de protéger :

1.800.000 pensionnés

440.000 travailleurs sans emploi

170.000 victimes d'accident de travail

75.000 prépensionnés

91.000 mamans en congé de maternité

435.000 malades de longue durée



Les migrants coûtent cher à la sécu' et à l'Etat !

FAUX

0,17%, **c'est l'effet positif de la migration sur notre PIB.** La Banque Nationale a analysé l'impact de l'afflux de migrants réguliers en Belgique en 2015. L'effet de la migration est donc globalement positif pour notre économie. En 5 ans, la Banque Nationale prévoit un effet positif pour l'économie belge des réfugiés arrivés en 2015.

FAUX

X

Les pensions seront impayables !

C'est une question de choix ! A la FGTB nous faisons le choix de la décence. Nous voulons que la sécurité sociale garantisse une sécurité d'existence aux futurs pensionnés. Nous pensons effectivement que nous devons nous réjouir que les gens vivent de plus en plus longtemps et adapter notre société, notre travail et nos modes de financement de la sécurité sociale à cette réalité. Au lieu de dépenser sans compter et de distribuer des cadeaux à gogo aux entreprises, la FGTB souhaite que l'on se donne les moyens de faire face au coût du vieillissement et que l'on remette la pension légale à 65 ans, garantir une pension minimum à 1.500 euros nets.

La sécu' est au bord du gouffre !

FAUX

On parle souvent de « trou », « gouffre » ou « déficit » budgétaire de la sécurité sociale. Pourtant il n'en est rien. **Lorsqu'il y a versement des cotisations sociales au taux plein sur toutes les formes de rémunérations, il n'y a aucun problème.**

Le problème c'est qu'au fil des années, les Gouvernements successifs ont développé des trucs et astuces visant à diminuer, voire dans certains cas supprimer totalement le montant des cotisations sociales à verser sans compensation dans la sécurité sociale.

En outre, les formes de rémunération autres que le salaire ne prévoient pas ou très peu de cotisations sociales. Or, ces formes alternatives de rémunération et les avantages extra-légaux ont EXPLODÉ. Ces formes de rémunération sans ou à faibles cotisations sociales sont souvent octroyées en lieu et place d'augmentations de salaire. Si l'on ne tient compte que d'une dizaine d'avantages extra-légaux, ce sont plus de 2,6 milliards d'euros qui ont échappé à la sécurité sociale, sans que des compensations soient prévues dans le budget de la sécu'.

FAUX ✘

**Notre sécurité sociale
coute trop cher !**

Les dépenses de protection sociale de notre pays (30,3% du PIB) sont conformes à celles des pays voisins. Elles sont inférieures à celles de la France (33,9%), similaires à celles des Pays-Bas (30,2%) et légèrement supérieures à celles de l'Allemagne (29,1%).

**La FGTB veut taxer encore plus
les travailleurs et les citoyens ?**

✘ **FAUX**

La FGTB refuse que les efforts à faire pour garantir une sécurité sociale forte et efficace reposent sur les épaules des travailleurs. **La FGTB ne veut pas taxer plus, elle veut que l'on TAXE MIEUX !**

Actuellement trop de gens et d'entreprises profitent du système, mais n'y contribuent pas ou pas assez. 70% du financement de la sécurité sociale est aujourd'hui assuré par les cotisations sociales. Nous plaidons pour que d'autres sources de revenus soient mises à contribution. Les revenus tirés des plus-values mobilières ou immobilières, les revenus du capital, ou encore les plus-values sur action doivent être mis à contribution.

La sécu' c'est pour les profiteurs ?

× **FAUX**

Nous sommes toutes et tous des bénéficiaires de la sécurité sociale. C'est d'ailleurs pour cela que l'on parle d'une machine de solidarité. La sécurité sociale nous sera effectivement utile à un moment ou un autre au cours de notre vie. Lors d'événement joyeux (naissance d'un enfant) ou en cas de pépins (ex : accident au travail).

FAUX **×**

Ce serait moins cher si on privatisait !

La sécurité sociale est basée sur la solidarité : chaque travailleur cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins (et non la hauteur de sa contribution).

Le but de la sécurité sociale n'est pas de faire des bénéfices, mais de permettre à chacun de vivre dignement.

Les assurances privées ne poursuivent quant à elles qu'un seul objectif : le profit. Les primes sont calculées en fonction des risques. C'est un système basé sur la capitalisation. Ce qui signifie que ces assurances ne sont accessibles qu'à ceux qui ont suffisamment de moyens financiers pour se les offrir.

En outre, la logique des assurances privées implique qu'elles soient plus élevées pour les travailleurs plus exposés à divers risques (maladies, accidents de travail, maladies professionnelles). Or, ce sont surtout les travailleurs peu qualifiés et/ou exerçant des professions auxquelles sont associés de bas ou moyens revenus qui sont en général les plus exposés à ces risques.



4.

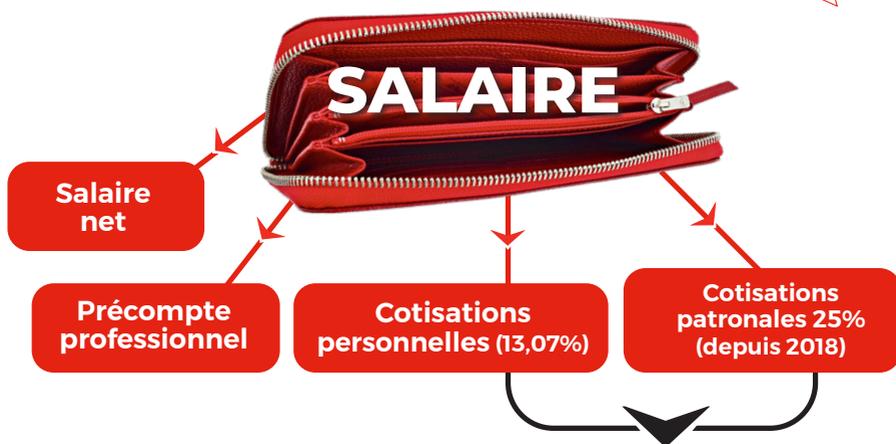
Financement de la sécurité sociale

Financement de la sécurité sociale

Actuellement, la sécurité sociale est financée majoritairement par les cotisations sociales (70 %). Les 30% restant proviennent de recettes fiscales et de dotations de l'Etat.

La sécurité sociale appartient aux travailleurs

Vraiment ?!



**Votre salaire finance
70% de la sécurité sociale**

Comme déjà illustré, ce financement est aujourd'hui menacé. Or, la sécurité sociale ne peut pas se permettre de « *vivre au jour le jour* », « *d'être gérée en affaire changeante* » ou encore de voir son financement fluctuer en fonction des aléas politiques. Son financement doit être **stable et pérenne pour en assurer sa survie à long terme**.

Pour continuer à répondre à la promesse de protéger les citoyens contre les accidents de la vie, la sécurité sociale doit impérativement être refinancée.

La FGTB a un plan solide pour le financement durable de la sécurité sociale de demain.

1) **Assurer, à côté des recettes via cotisations sociales, des sources de financement stables, durables et équitables**

- ▶ Assurer une dotation d'équilibre annuelle sans la conditionner à des efforts à faire sur le dos des bénéficiaires de la sécurité sociale
- ▶ Augmenter la dotation de l'Etat afin de couvrir les couts liés au vieillissement
- ▶ Garantir un financement alternatif qui couvre au minimum :
 - Toutes les réductions et exonérations de cotisations sociales
 - Les « *trous* » engendrés par les décisions gouvernementales

Ce financement alternatif (c'est-à-dire qui ne provient pas des cotisations sociales mais de l'impôt) ne peut pas aboutir à une nouvelle charge qui repose sur les épaules des travailleurs.

A cet égard, nous estimons que le financement alternatif de la sécurité sociale doit être renforcé et provenir :

- D'une part des recettes de TVA et du précompte mobilier, comme c'est le cas actuellement,

ET

- D'autre part d'une partie des recettes de l'impôt des sociétés, selon la logique que les entreprises faisant des bénéfices apporteraient ainsi leur contribution, en compensation des baisses de cotisations octroyées aux entreprises.

2) Renforcer le système de financement par les cotisations sociales via

- La création d'emplois de qualité
- Une révision des réductions de cotisations sociales existantes en les liant davantage à des objectifs de création d'emplois
- Mettre un frein au développement d'emplois « *low-social-cost* ». Les flexi-jobs et autres formules d'embauche visant à éluder le paiement correct des cotisations sociales doivent cesser
- La révision de la loi de 96' sur les salaires de sorte que nos salaires (et donc les cotisations sociales qui y sont liées) puissent augmenter justement
- Un moratoire sur le développement d'avantages extra-légaux et les plans cafétéria
- Des cotisations sociales normales à imposer sur les très inéquitables warrants

3) Revoir et rendre plus équitable la cotisation spéciale de sécurité sociale

De quoi s'agit-il ?

La CSSS a été introduite dans le Plan global de Dehaene dans les années 90. Son objectif était de remplir la caisse de la sécurité sociale. Cette cotisation est due par toutes les personnes assujetties entièrement ou partiellement à la sécurité sociale des salariés. Le montant de la retenue varie en fonction de la rémunération trimestrielle brute. Depuis son introduction, les paramètres de cette cotisation n'ont jamais été adaptés, ni indexés. En 2019, elle rapporterait 3 milliards € à la sécurité sociale, même si elle est réglée dans l'impôt des personnes physiques.

Particularité : les cotisations/l'impôt s'appliquent sur les revenus cumulés du ménage.

Aujourd'hui, nous payons nous travailleurs une CSSS dès que notre salaire est supérieur à 1.950€/brut.

Que demandons-nous ?

Il ne s'agit pas de taxer plus mais de taxer mieux ! Aujourd'hui alors que les revenus du travail financent largement la sécurité sociale et à l'heure où la sécurité sociale se doit de couvrir de nouveaux besoins, il est temps que d'autres sources de revenus (notamment le capital) soient mises à contribution.

C'est pourquoi nous voulons modifier la cotisation spéciale de sécurité sociale actuel en la transformant progressivement en « *cotisation sociale généralisée* ».

La FGTB souhaite

- que la cotisation spéciale de sécurité sociale s'applique aussi aux revenus des indépendants, aux revenus des sociétés, aux revenus mobiliers et immobiliers, aux plus-values réalisées sur ces revenus;
- que le montant de revenu exonéré soit adapté à la hausse, en prenant comme borne le salaire en deçà duquel s'applique la réduction structurelle bas salaire, soit 3012 € brut mensuel;
- que l'indexation de cette borne soit prévue;
- qu'elle soit individualisée plutôt qu'appliquée par ménage;
- que les % par tranche soient adaptés de sorte à ne pas pénaliser les bas et moyens revenus du fait de la transformation;
- qu'une progressivité soit prévue dans les pourcentages par tranches : 2% sur la 1ère tranche (montant à déterminer) et 3% sur la 2ème tranche.

4) **Supprimer les avantages fiscaux injustes et réinvestir ces montants dans la sécurité sociale**

Cela devra se faire en :

- supprimant entre autres l'avantage fiscal sur l'épargne pension (3^{ème} pilier de pension)
- supprimant la réduction fiscale pour la deuxième habitation

5) **Lutter efficacement contre la fraude sociale et fiscale en renforçant les services d'inspection**

FGTB

Ensemble, on est plus forts

Pour plus d'infos :

FGTB

Rue Haute 42 | 1000 Bruxelles

Tel. +32 2 506 82 11 | Fax +32 2 506 82 29

infos@fgtb.be | www.fgtb.be



syndicatFGTB

Toute reprise ou reproduction totale ou partielle du texte de cette brochure n'est autorisée que moyennant mention explicite des sources. Editeur responsable: Robert Verteneuil © novembre 2019

Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands : www.abvv.be/brochures

D/2019/1262/23